

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION POUR LA MEDITERRANEE

Commission pour la promotion de la qualité de la vie, les échanges entre les sociétés civiles et la culture

RECOMMANDATION

Education et mobilité, Secteur audiovisuel et presse et démarches innovantes dans le domaine culturel

La Commission pour la promotion de la qualité de la vie, les échanges entre les sociétés civiles et la culture :

1. Se félicite du fait que l'éducation et la recherche figurent parmi les objectifs de l'Union pour la Méditerranée, qui se veut active dans la promotion de la mobilité des étudiants, des professeurs et des chercheurs et qui a approuvé et "labélisé", la réalisation de certains projets concrets dans ce secteur, en s'appuyant par exemple sur les activités de l'Université euro-méditerranéenne en Slovénie (EMUNI); l'Université euro-méditerranéenne de Fez au Maroc dans le secteur de l'innovation et de la recherche scientifique, dont elle rappelle le rôle essentiel en tant que pôle d'excellence fondamental pour la mise en valeur du capital humain de la région; le *Centre International de Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes* de Paris, qui s'occupe d'agriculture, de développement rural et de sécurité alimentaire; Isamed, qui réunit les synergies entre l'université et le monde des entreprises, afin de favoriser la recherche d'un emploi de la part des diplômés ; et Uninettuno, qui est `en train d'entamer des projets en Afrique du nord ;
2. Soulignant, par ailleurs, que la mobilité des professeurs et des étudiants de la Rive Sud est souvent entravée par des difficultés bureaucratiques concernant les visas, invite les Chefs d'État et de Gouvernement de l'UpM à promouvoir, auprès des institutions de l'UE, une politique des visas plus humaine et équitable, adaptée pour les étudiants, les professeurs et les chercheurs, afin de rendre effectifs les jumelages et les échanges entre les Universités de la Méditerranée ;
3. Conformément à ce qui a déjà été indiqué dans la recommandation de l'année dernière, exhorte l'UpM à promouvoir l'utilisation des programmes d'échanges universitaires Erasmus Mundus et Erasmus plus, et le

renforcement des financements consacrés à ce sujet, afin de faciliter et de développer la mobilité des chercheurs et des étudiants ; souligne l'importance de l'apprentissage des langues et du multilinguisme pour encourager la mobilité et la compréhension mutuelle; invite l'UpM à adopter une véritable stratégie euro-méditerranéenne pour le multilinguisme;

4. Appelle, de plus, l'UpM à soutenir fortement la réalisation de projets concrets dans le secteur audiovisuel dans la région euro-méditerranéenne, favorisant ainsi la production et la circulation concrètes des œuvres cinématographiques et des documentaires ainsi que leur réalisation conjointe, en coproduction, afin de renforcer le dialogue entre les peuples, plus que jamais nécessaire; invite l'UpM à mettre en place des instruments financiers innovants, en partenariat avec la BEI, la BERD et les instruments financiers de l'Union, pour développer pleinement les secteurs culturels et créatifs (tels le cinéma, la musique, le design, la mode...) qui recèlent un fort potentiel de croissance, d'inclusion sociale et d'emploi;
5. appelle l'UpM à soutenir le lancement du projet de «NISSA TV», une chaîne de télévision euro-méditerranéenne dédiée à la femme, dont le siège social sera basé, symboliquement, en Tunisie, et son siège administratif à Bruxelles, et qui installera des bureaux dans les principales capitales de la région euro-méditerranéenne, espérant que ce projet permettra d'enrichir le paysage médiatique dans la région en respectant les spécificités des peuples et de leur identité culturelle; à cette fin, mandate l'UpM pour rechercher les financements appropriés auprès de l'UE, de pays membres de l'UpM et des différents partenaires publics et privés;
6. Dans ce but, invite l'UpM à soutenir l'accès des pays de la Méditerranée à "Eurimages", le Fonds du Conseil de l'Europe qui favorise le soutien à la coproduction cinématographique et constitue ainsi un puissant facteur d'intégration entre les systèmes culturels et audiovisuels des États adhérents, à la lumière de la décision d'ouvrir le Fonds aux pays tiers (non européens), prise par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le 11 décembre 2013 ; l'UpM devrait notamment faire en sorte que – dans le cadre des critères d'accès au Fonds, en cours de définition de la part du Conseil de l'Europe – la participation des États de la région méditerranéenne soit favorisée ;
7. Exprime sa satisfaction pour la création de centres de formation conjointe tels que le Centre euro-méditerranéen du cinéma et de l'audiovisuel, réalisé au Maroc en 2003 grâce à un accord avec *Cinecittà Holding*, *Istituto Luce* et la Région du Latium et visant à former des opérateurs dans le secteur cinématographique : ce projet, qui a déjà permis de réaliser plusieurs œuvres en coproduction, risque d'échouer faute de financements ; en exprimant le vœu que des centres semblables soient encore créés, invite l'UpM à vérifier la possibilité de destiner des

financements à ceux qui existent déjà et plus largement aux coproductions par le biais du programme Euromed Audiovisuel dont la continuation est souhaitée;

8. Invite, aussi, l'UpM à promouvoir en priorité des projets semblables à Terramed+, Joussour, Med-Mem, réalisés grâce au cofinancement de l'Union européenne (dans le cadre des programmes Euromed Audiovisuel III, Euromed Héritage IV) par la COPEAM, en partenariat avec différents Pays de la région, appartenant aussi bien à la Rive Nord qu'à la Rive Sud, encourageant ainsi une large diffusion du patrimoine culturel et audiovisuel de la région;
9. Propose aussi, dans ce contexte, le lancement d'un concours pour les jeunes réalisateurs de la Méditerranée, finalisé à la réalisation d'un court-métrage concernant l'Europe et les pays de la Rive Sud, qui traduise en images les racines culturelles communes, les valeurs partagées et les espoirs qui rapprochent les jeunes des deux rives de la Méditerranée, afin de raconter une réalité territoriale ainsi que culturelle, qui représente une histoire européenne et méditerranéenne en même temps;
10. Invite à promouvoir aussi l'échange d'expériences au niveau des agences de presse, à l'instar de ce qui a été fait jusqu'à présent par Ansamed, qui a accueilli, dans ses rédactions, des journalistes provenant des pays de la Rive Sud, dans le cadre de projets de formation (...); ceci afin de réaliser une synergie constante entre les journalistes et les agences de la région, permettant ainsi de lancer un système de presse efficace, indépendant et accessible, dans l'intérêt de tous ;
11. Rappelle à l'UpM l'importance d'organiser des séminaires sur la spécificité et la richesse de la culture méditerranéenne qui réuniraient des experts, des historiens, des spécialistes des langues et des civilisations, et qui porteraient des regards croisés sur l'Histoire de la région méditerranéenne afin de renforcer le dialogue euro-méditerranéen et favoriser l'émergence d'une conscience méditerranéenne.

Rapport sur l'activité de la Commission

La Commission pour la promotion de la qualité de la vie, les échanges humains et la culture s'est réunie à Rome le 15 novembre 2013. Les travaux ont permis de faire émerger des propositions concrètes visant à améliorer les échanges et la connaissance réciproque et qui pourront servir d'incitation pour le développement économique de la région. L'activité de la Commission s'est concentrée notamment sur les sujets suivants:

- Les médias, le cinéma, la télévision et les productions artistiques: la Méditerranée comme foyer d'une culture inclusive;
- Les jumelages entre les universités de la Méditerranée: bilan et perspectives d'un partenariat qui grandit.